

# Assemblée générale ordinaire des adhérents au plan Gan Retraite PERP du 28 juin 2017

## Sommaire

---

<b>Ouverture</b> Bruno BOUNIOL <i>Président du Conseil d'Administration</i>	<b>2</b>
<b>Approbation des comptes 2016 du plan « Gan Retraite Perp » après examen du rapport du Commissaire aux Comptes</b> Luzia de CARVALHO HUBINOIS Responsable Actuariat retraite Individuelles Groupama Gan Vie	<b>3</b>
<b>Approbation du budget prévisionnel pour 2018</b> Vincent ROUHIER Expert comptable indépendant	<b>4</b>
<b>Election de membres du Comité de surveillance</b> Bruno BOUNIOL <i>Président du Conseil d'Administration</i>	<b>5</b>
<b>Questions diverses</b>	<b>8</b>

# Ouverture

---

Bruno BOUNIOL

*La séance est ouverte à 14 heures 38.*

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Retraite.

## *Conditions de quorum et de délibérations :*

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, *les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.*

## *Pouvoirs*

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 47 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire.
- 6 adhérents sont présents.

Le nombre d'adhérents au PERP étant de 848, le quorum est atteint ( $1/30^{\text{ème}}$ , soit 28 adhérents) et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2016 du plan « Gan Retraite Perp » après examen du rapport du commissaire aux comptes ;
- Approbation du budget prévisionnel pour 2018 ;
- Election de membres du Comité de surveillance ;
- Questions diverses.

## *Les chiffres clés*

593 contrats ont été émis en 2016. Au 31 décembre 2016, le montant des cotisations de retraite s'élève à 955 010 euros. Le taux de participation aux bénéfices pour 2016 est de 2 %.

Il convient de rappeler que le contrat a pris effet seulement à la fin de l'année 2016 et n'est commercialisé pour l'instant que par les réseaux Patrimoine et Prévoyance. Il devrait être commercialisé sur le réseau Gan Assurances en 2017, ce qui devrait provoquer une accélération du nombre d'affaires nouvelles.

# Approbation des comptes 2016 du plan « Gan Retraite Perp » après examen du rapport du Commissaire aux Comptes

---

Luzia de CARVALHO HUBINOIS

Responsable Actuariat retraite Individuelles Groupama Gan Vie

## 1) Compte de résultat au 31 décembre 2016

Le compte de résultat s'établit à 955 820 euros, décomposés en charges et en produits :

### Charges

Les charges se décomposent en :

- charges de provisions pour 908 504 euros,
- frais d'acquisition et d'administration pour 46 808 euros,
- charges des placements pour 217 euros,
- et d'ajustement ACAV pour 290 euros, en raison d'engagements libellés en unités de compte, variant en fonction des mouvements de marché.

### Produits

Concernant les produits, il est comptabilisé 955 013 euros de primes et 807 euros au titre de l'ajustement ACAV. Aucun produit des placements n'est enregistré.

## 2) Bilan du plan au 31 décembre 2016

Le bilan s'établit à 2 360 371 euros pour l'exercice 2016.

### Bruno BOUNIOL

La Commissaire aux Comptes n'est pas présente, mais son rapport indique « *une réserve sur la sous-estimation des primes de novembre et décembre. Ce rapport certifie que, sous cette réserve, ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères* ».

Je précise que, dans le cadre du processus d'arrêté anticipé, les primes de novembre et de décembre ont été estimées. La Commissaire aux Comptes a déclaré que « *si les données réelles avaient été comptabilisées, les primes auraient été supérieures de 463 000 euros* ». Elle indique, par conséquent, que nous avons ainsi sous-estimé le résultat de l'exercice, mais estime que ceci n'engendre aucune incidence au niveau fiscal, puisqu'il n'y a aucune taxe à percevoir. Ceci est donc une bonne nouvelle.

### Luzia de CARVALHO HUBINOIS

L'historique très récent complexifie l'estimation des primes. Les chaînes techniques sont arrêtées à la fin du mois d'octobre, ce qui nous conduit à produire une estimation des deux derniers mois, en nous basant sur l'historique toutefois très réduit. En tout état de cause, ceci ne présente aucun impact.

### Première résolution

*L'Assemblée générale, après présentation des comptes du plan « Gan Retraite Perp » pour l'exercice 2016 et du rapport du commissaire aux comptes, approuve ces comptes.*

*La résolution est approuvée à l'unanimité.*

# Approbation du budget prévisionnel pour 2018

---

Vincent ROUHIER

Expert-comptable indépendant

Le budget prévisionnel suivant vous est proposé pour l'exercice 2018 :

- produits : 24 000 euros pour les droits d'entrée, ce qui permettrait d'absorber les charges ;
- charges : 12 085 euros, soit 2 250 euros pour les honoraires du Commissaire aux Comptes, 1 435 euros de provisions d'étude actuarielle, 3 000 euros de frais de déplacement et ITP, et 5 400 euros pour les Assemblées Générales.

## **De la salle**

Que devient l'excédent ?

Vincent ROUHIER

Il est affecté au report à nouveau, dédié à ce PERP si celui-ci venait à être déficitaire.

## **Deuxième résolution**

*L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2018, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5 000 euros.*

*La résolution est approuvée à l'unanimité.*

# Election de membres du Comité de surveillance

---

## Bruno BOUNIOL

Les membres désignés ou à désigner par le Conseil d'Administration du RIP sont Bruno BOUNIOL et Elie EI HAWA.

Pour les membres représentant les adhérents à Gan Retraite PERP, l'ensemble des membres concernés se présentent.

## Christelle LORENZON

Je dispose d'un produit PERP et je suis intéressée par cette fonction.

## Olivier FALLA-ETZOL

Je dispose aussi d'un produit PERP. Je suis parisien et je travaille dans le conseil et les services informatiques depuis une vingtaine d'années.

## Amédée MENARD

Je suis au sein du Conseil d'administration du RIP depuis une dizaine d'années et je suis à la retraite.

## François-Frédéric DUCOS

Je suis membre du RIP depuis quelques années, ainsi que du Comité de surveillance de l'autre PERP en euros. J'ai adhéré récemment à ce PERP en UC. J'habite à Paris et je suis *agent Banque de France*.

*Pour la 7<sup>ème</sup> résolution, il est procédé à un appel à candidatures. Deux candidats se présentent.*

## Jean-Jacques DESPRES

J'ai 55 ans, j'habite dans le Nord, à Douai. Je suis Secrétaire Général pour une société de distribution en produits d'assurance depuis 1994.

## Monsieur ERACLAS

Je fais partie d'une société industrielle en tant que Directeur Qualité, Performance et HSE.

*Il est procédé à un vote à bulletins secrets pour l'ensemble des désignations.*

## Troisième résolution

*L'Assemblée générale décide d'élire Madame Christelle LORENZON, conseillère en image, en tant que membre du Comité de surveillance du plan, pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.*

*Madame Christelle LORENZON ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme.*

*La résolution est approuvée, avec 7 votants et 53 voix.*

#### **Quatrième résolution**

*L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Olivier FALLA-ETZOL, conseil en management et services informatiques, en tant que membre du Comité de surveillance du plan, pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.*

*Monsieur Olivier FALLA-ETZOL ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme.*

*La résolution est approuvée, avec 7 votants et 53 voix.*

#### **Cinquième résolution**

*L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Amédée MENARD, financier en retraite, en tant que membre du Comité de surveillance du plan, pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.*

*Monsieur Amédée MENARD ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme.*

*La résolution est approuvée à l'unanimité, avec 6 voix pour et 1 abstention, soit 52 voix.*

#### **Sixième résolution**

*L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur François-Frédéric DUCOS, agent Banque de France, en tant que membre du Comité de surveillance du plan, pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.*

*Monsieur François-Frédéric DUCOS ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme.*

*La résolution est approuvée à l'unanimité, avec 6 voix pour et 1 abstention, soit 52 voix.*

#### **Septième résolution**

*Un poste restant à pourvoir au sein du Comité de Surveillance, l'Assemblée Générale propose d'élire, après examen, tout adhérent présent lors de ladite Assemblée qui fera acte de candidature en tant que membre du Comité de Surveillance du plan, pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.*

*Après audition du ou des candidats à ce poste, il sera procédé à un vote à bulletin secret.*

*Monsieur DESPRES est élu par 5 voix pour (51 voix), une voix contre et une abstention. La candidature de Monsieur ERACLAS n'est pas retenue (2 voix pour (2 voix) – 2 voix contre (48 voix) et 3 abstentions (3 voix)).*

*La résolution est approuvée à l'unanimité.*

**Bruno BOUNIOL**

Je suis désolée, Monsieur ERACLAS. Nous n'avons le droit qu'à sept membres dans le Comité de surveillance, mais il est souvent procédé à des renouvellements. Vous pourrez donc représenter votre candidature.

**Huitième résolution**

*L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.*

*La résolution est approuvée à l'unanimité.*

## Questions diverses

---

*Aucune question diverse n'est posée.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 17.*

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)

